

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 41-387-1929 relatif à la mise en vigueur du décret du 26 juillet 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1919 créant le registre du commerce.

n° 41-387-1929

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 février 1929

Numéro JO  
n° 387 du 28/02/1929

Date du numéro  
28 février 1929

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode d'application et de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu la loi du 18 mars 1919 tendant à la création d'un registre du commerce: Vu le décret du 26 juillet portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1919 à la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 26 septembre 1928 promulguant la loi du 18 mars 1919 et le décret du 26 juillet 1928: Vu l'article 22 du décret du 26 juillet 1928: Le conseil d'administration entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Le décret du 26 juillet 1928, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1919 créant le registre du commerce, entrera en vigueur le 1er mai 1929. Art, 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**CHAPON-Baissac.**